
M.E.S., Numéro 112, Janvier-Mars 2020

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

Mise en ligne le 11 janvier 2022

CONGO KINSHASA : ENTRE LA COLONISATION OU LA SOUVERAINETE NUMERIQUE

par

ALONGE ONOLOKE Gabriel
*Communicologue et Juriste formé à
l'Université de Kinshasa*

Résumé

Aujourd'hui, le numérique apparaît de plus en plus en tant que facteur incontournable dans la quasi-totalité des domaines de la vie. Sous d'autres cieux, il devient l'un des commandeurs de la gestion nationale qui détermine l'ordre mondial des puissances étatiques. À cause des avancés des certains Etats sur cette technologie suite à l'appropriation et à la surveillance des données secrètes des autres Etats, l'apparition d'une nouvelle ère de la colonisation, cette fois-ci, « numérique » s'installe. L'Afrique, en générale, et la RDC, en particulier, suite à son retard sur les TIC devient parmi les bêtes grasses des grandes puissances et des géants technologiques, parce que sous-développée, mal équipée et info-dépendante. L'existence d'une réelle administration nationale du numérique, l'autonomie sécuritaire des données et des utilisateurs etc., affirmeront la souveraineté numérique de la RDC, cette géante au cœur du continent.

Abstract

At present, the technology become the best tool of working in among of many field of the social life in other country this, it become one of national manager and showing power in the wold order of state. The case of progress of certain states in the technology because of data in appropriation and safety secrets of other states, this is become a new time of colonisation now a day of "numeric" in general Africa and DRC in particular, because of late on the TIC become the game of the big power country and strongest in the technology, because underdevelopment, lack of material and self-information, the existence of a real national administration of numeric self-data safety of using and soon, confirm the independent numeric.

Introduction

Le développement du numérique qui est regardé par beaucoup comme la quatrième révolution industrielle est en train de secouer nos sociétés au point de se hisser au rang des sujets de bouleversements majeurs qui affectent le monde aujourd'hui. Rarement une révolution technologique n'aura engendré autant d'opportunités dans la résolution de problèmes, autant de changements dans les usages, mais surtout autant de peurs. Le XXI^{ème} siècle est qualifié de siècle du numérique comme furent qualifiés le XVII^{ème} siècle d'être le siècle de Louis XVI, le siècle du classicisme, le XVIII^{ème} siècle, le siècle des lumières, ... On sait depuis que le numérique apparaît comme le point de mire sur lequel converge les divers regards de la quasi-totalité des domaines de la vie.

Bien plus, depuis toujours nous ne cessons d'être émerveillés par d'énormes prouesses technologiques qui mettent au-devant les pays développés de l'Europe, des Etats-Unis et même des pays de l'Asie où chacun d'eux cherche à trouver de solutions aux différents problèmes qui se présentent dans leurs sociétés respectives où il y a un accent particulier qui est mis sur les progrès des technologies de l'information et de la communication qui reposent pour l'essentiel sur une innovation technique fondamentale : la numérisation. Les États-Unis d'Amérique, le Japon, la Chine, la Corée du Sud et beaucoup de pays européens ont compris la valeur de la numérisation et y travaillent au jour le jour pour se sécuriser et pour faciliter et améliorer leur quotidien. Les pays pauvres, généralement, ont un faible taux d'accès aux TIC surtout quant à leur appropriation et à leur utilisation. C'est le cas de la République Démocratique du Congo qui, selon Index Global du Web 2018 ne dispose que de 6% de Pénétration Internet pour 5 millions d'usagers.⁹⁰

L'adjectif « numérique », du latin « *numerus* » signifiant nombre ou multitude. Il est l'équivalent du mot anglais « digital ». Il englobe l'informatique, mais son périmètre est plus large car il recouvre aussi les télécommunications (téléphone, radio, télévision, ordinateur) et Internet.⁹¹ Il se rapporte à tout ce qui fait appel à des systèmes électroniques basés sur des fonctions logiques. La culture numérique désigne alors les relations sociales dans les circonstances où dominent les médias basés sur ces systèmes.

En fonction de notre réflexion, le terme numérique se rapporte à *l'espace virtuel dans lequel nous vivons. Il ne s'agit plus d'outils au service des*

⁹⁰ EWONZA S., *Le numérique, clé du développement de la Rd-Congo*, Kinshasa, Eventsrdc, 2019, p.1.

⁹¹ ATTIK R., *Au fait, ça veut dire quoi numérique ?* Start-up Evolukid., 2018, p.1.

pratiques anciennes de traitement automatique d'informations, mais d'un environnement dans lequel nous sommes plongés, qui détermine et façonne notre monde et notre culture.

De la même manière que la révolution industrielle ou la machine à vapeur ont transformé les économies, le numérique est en train de transformer notre façon de travailler, de gouverner et de gérer notre quotidien, c'est-à-dire de vivre à une échelle historique. Le monde politique et le monde des affaires sont déjà plongé dans l'ère du numérique et ils utilisent cette technologie révolutionnaire pour résoudre un large éventail de problèmes pratiques, stimuler la productivité, déterminer la géopolitique des Etats et pour favoriser de nouvelles découvertes dans de nombreux domaines.

Tout homme ou tout Etat qui se veut moderne ne peut, de nos jours, se passer du numérique. La République Démocratique du Congo dans sa phase de reconstruction des infrastructures et de la recherche d'une bonne position sur l'espace internationale, doit non seulement recourir au numérique pour affirmer son autorité étatique, mais aussi pour contrôler sa gestion des données. En d'autres termes, la souveraineté d'un pays comme la RDC doit aussi être recherchée à travers une révolution numérique aussi bien tant au niveau de son appropriation que sur celui de son utilisation.

Par ailleurs, malgré les nombreux avantages que renferment le numérique, en RDC notre confiance dans cette technologie est en train de s'éroder. Comme disait Emmanuel Schali dans son discours au web summit : avec l'avènement du numérique, « *nos données et informations sont de moins en moins sécurisées, les transactions en ligne sont loin d'être transparentes et la légitimité de l'information est remise en question. Au lieu d'être un outil qui permet d'établir des relations enrichissantes, de partager des connaissances et des grandes idées, de réalisations des tâches draconiennes, le numérique est devenu une source de frustration et parfois même de peur* ». ⁹² Elle s'apparente au nouveau dynamisme de la colonisation numérique.

C'est ainsi que face aux avancées technologiques grandissantes sur le numérique, nous nous proposons de nous interroger à travers les lignes qui suivent si la RDC est une colonie numérique ou si elle possède une souveraineté à même de la rassurer face aux avancées technologiques des autres Etats souverains.

Notre réflexion qui se situe dans un contexte interactionniste, se sert de la théorie d'usages et gratifications pour dénicher si, à partir des usages socialement informatiques, la RDC vit sous une ère de

colonisation numérique ou si elle possède une certaine souveraineté dans le domaine du numérique.

Une telle réflexion nécessite une démarche analytico-critique, qui aide à discerner les effets positifs ou négatifs de l'utilisation du numérique par la RDC et d'émettre les perspectives.

Quant à sa structuration, la présente réflexion porte sur trois principaux axes. le premier clarifie les concepts *colonisation* et *souveraineté numérique*. Le deuxième s'interroge pour déterminer si la RDC constitue une colonie ou une souveraineté numérique. Le troisième, enfin, donne les perspectives.

I. DE LA COLONISATION ET DE LA SOUVERAINETE NUMERIQUE

1.1. De la colonisation numérique

1.1.1. Définitions

Avant de comprendre ce qu'est une *colonisation numérique*, tentons d'élucider, d'entrée de jeu, terme *colonisation* qui est porteur de plusieurs acceptions qui renvoient toutes à l'idée du peuplement et de l'occupation d'un espace. A l'origine, il s'agissait de décrire des processus historiques et des faits qui ont variés au cours de l'histoire. La colonisation désigne alors conquête d'un territoire. Au XIX^{ème} siècle, elle a été utilisée pour désigner le type des relations des êtres vivants dans leurs milieux naturels. Ainsi, l'historien Philip Curtin, parle de façon générale de la colonisation comme étant la « *domination par un peuple issu d'une autre culture* » ⁹³. Cette formulation est porteuse de deux éléments décisifs : la « *domination* » et « *l'appartenance à une culture étrangère* ».

Historiquement parlant, les peuples qui ont subi la domination exercée par des étrangers n'ont pas toujours considéré que celle-ci fût illégitime. L'Égypte, province de l'Empire ottoman, de 1517 à 1798, a ainsi été placée sous la domination totalement interventionniste des Turcs sans que cela empêche la reconnaissance généralisée du système par la population locale arabophone. ⁹⁴

Pour le dictionnaire Larousse, la colonisation est l'action de coloniser et la situation qui en résulte. Coloniser, c'est transformer un pays en colonie. La colonie est un territoire occupé et administré par une

⁹²SCHALIT E., *Pour une déclaration d'indépendance numérique*, S.L, Dashlane, 2019, p.1

⁹³ CURTIN P. D., « The Black Experience of Colonialism and Imperialism », in Sidney W. Mintz (dir.), *Slavery, Colonialism, and Racism*, New York, Norton, 1974, p. 23.

⁹⁴ WINTER M., *Egyptian Society under Ottoman Rule 1517-1798*, Londres / New York, Routledge, 1992, p. 30.

nation étrangère et dont il dépend sur le plan politique, économique et culturel.

Ce terme a eu une connotation beaucoup plus dépréciante au fil des siècles. Il désigne aujourd'hui l'exploitation des ressources d'un pays, ou d'une région en y établissant une colonie. Cette exploitation est faite avec des efficacités allant principalement vers le pays (ou l'entreprise) du colonisateur.⁹⁵

Après avoir compris ce qu'est la colonisation, définissons à présent la colonisation numérique. Marie BENILDE la définit comme étant « *la surveillance par les services secrets et informatiques d'un Etat des données personnelles d'un autre Etat* ». ⁹⁶

Pour notre part, nous estimons que la colonisation numérique est « *un processus de domination, d'exploitation et de contrôle par les technologies informatiques des Etats à fortes avancées numériques (Etats-Unis, Chines, Allemagne...) et des géants technologiques (Google, Facebook, Microsoft, etc..) des données privées des Etats à faible expansion et innovation technologiques* ». Les données personnelles ou privées désignent toutes les informations qui se rapportent à une personne physique ou morale identifiée ou identifiable.⁹⁷

A ce sujet, Solange Ghernaouti reconnaît explicitement que « *nous assistons à la mise en données de notre corps, de nos activités, de la vie, du monde. Dès lors que nous utilisons un service informatique, nous générons en plus de nos données, des métadonnées (données sur nos données) qui représentent environ 80% des informations. Ce recueil massif permet la surveillance des individus* ». ⁹⁸

De ce qui est dit, nous certifions que nous assistons au développement d'une société de la surveillance généralisée, pilotée par des entités à la volonté hégémonique affichée et vivons à l'ère de la "colonisation numérique". Comme aux siècles passés, le processus de colonisation consiste à dépouiller les colonisés de leurs ressources (éventuellement les transformer pour les leurs revendre) tout en les maintenant dans un état de dépendance et d'infériorité. Par exemple, la colonisation des territoires indiens et la soumission de ses occupants sont à l'origine des Etats-Unis d'Amérique. Aujourd'hui, les ressources sont nos données. L'histoire se répète avec la conquête du pillage de nos données. L'indépendance numérique serait alors le garant de notre libre arbitre, de notre souveraineté et

de notre démocratie afin que nous ne demeurions pas des pays sous-développés et donc des pays info-dépendants.

1.1.2. Des acteurs et de la finalité de la colonisation numérique

Recueillir et exploiter des données est une priorité pour ceux qui disposent des moyens techniques, financiers et humains suffisants. Ce sont les Etats, les entreprises, les agences étatiques, les organisations criminelles ou des hackers à des fins commerciales, de gouvernance, de gestion, de renseignement et de sécurité malveillante (chantage, extorsion, espionnage,...). Les possibilités de corrélation et de traitements des données (photo, vidéo, son, texte, donnée comportementale, caméras de surveillance, objets connectés,...) permettent aux fournisseurs de services de mieux connaître les clients et les utilisateurs de leurs services pour mieux les servir, les asservir, les influencer, les manipuler, de décider à leur place, de prédire sur leur destin. Ainsi, s'est bâtie une nouvelle économie prospère, une nouvelle gouvernance mondiale qui profite à quelques organisations ou Etats⁹⁹ au détriment des autres par le numérique.

Après avoir élucidé les concepts *colonisation numérique* et ses contours, éclairons par la suite l'expression de la « souveraineté numérique ».

1.2. De la souveraineté numérique

1.2.1. Définitions et historicité

La souveraineté numérique désigne l'application des principes de souveraineté au domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), c'est-à-dire à l'informatique et aux télécommunications.

L'expression « souveraineté numérique » est apparue à la fin de la première décennie des années 2000, sans qu'elle n'y fasse l'objet d'une définition claire. C'est en 2011 que Pierre Bellanger, le Président de Skyrock, va clairement définir cette notion en indiquant que « *la souveraineté numérique est la maîtrise de notre présent et de notre destin tels qu'ils se manifestent et s'orientent par l'usage des technologies et des réseaux informatiques* ». ¹⁰⁰

Pierre Bellanger y faisait déjà référence dans sa réponse à la consultation publique sur la création d'un Conseil national du numérique, dans laquelle il affirmait de manière péremptoire qu'il n'existe pas « *de souveraineté nationale sans souveraineté numérique* ».

⁹⁵ GOLDSTEIN, N., *Cyber-colonisation en Afrique : opportunités ou menaces ?*, S.L., S.D.

⁹⁶ BENILDE, M., *Joyeuse colonisation numérique*, Paris, Monde diplomatique, 2015, p.9.

⁹⁷ Loi fédérale sur la protection des données, Art. 3 http://admin.ch/ch/fr/rs/235_1/a3.html.

⁹⁸ GHERNAOUTI, S. (par Azar Khalatbari), *Nous sommes dans l'ère de la colonisation numérique*, Genève, colloque, 2016, p.1.

⁹⁹ GHERNAOUTI, S. p.2.

¹⁰⁰ BELLANGER, P. C., *La souveraineté numérique*, Paris, Stock, 2014.

L'internet est un réseau mondial sous contrôle des États-Unis. Les entreprises américaines y sont le plus souvent dominantes. La dépendance et le transfert de valeur occasionnés par ce déséquilibre doivent amener les pouvoirs publics à mettre en œuvre une politique industrielle de l'internet. ».¹⁰¹

Le but poursuivi est bien, comme le théorise Pierre Bellanger, l'établissement d'une souveraineté numérique, via l'alliance des entreprises et de la puissance publique pour accomplir un objectif partagé, celui de l'établissement de la souveraineté numérique.

1.2.2. Sur la popularisation de l'expression

Le premier personnage public à se saisir de cette expression est Françoise Benhamou, membre du collège de l'ARCEP¹⁰² qui, le 25 septembre 2012, en introduction de la table ronde sur le numérique et le territoire, organisée lors du colloque annuel de l'ARCEP va faire état de la notion de souveraineté numérique telle que définie par Pierre Bellanger au sujet de la création du Conseil National du Numérique.¹⁰³

C'est ensuite Nicolas Demorand, le directeur de *Libération*, qui, dans un éditorial daté du 27 octobre 2012, consacré à Google met en exergue l'importance du combat pour reconquérir la « souveraineté numérique ». Elle est enfin reprise par Fleur Pellerin, ministre déléguée à l'Économie numérique, dans une interview accordée le 28 novembre 2012, à *L'Express*, sur la politique gouvernementale relative aux nouvelles technologies, dans laquelle elle indique vouloir « défendre la souveraineté numérique ». En janvier 2014, après avoir été le premier à définir ce qu'était la souveraineté numérique, Pierre Bellanger publie *La Souveraineté numérique*, un ouvrage dans lequel il constate le transfert massif de données personnelles du continent européen vers le continent américain¹⁰⁴ qui « siphonne les emplois, les données, les vies privées, la propriété intellectuelle, la prospérité, la fiscalité, la souveraineté » et propose, faute d'alternative et sauf à régresser, la mise en place sous l'égide des pouvoirs publics, d'un vaste réseau français dont le cœur serait opéré par l'opérateur de télécommunications Orange⁶.

¹⁰¹ BELLANGER, P. C., « *De la souveraineté en général et de la souveraineté numérique en particulier* », in *Les Échos*, 30 août 2011, (lecture en ligne).

¹⁰² L'ARCEP : l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la presse. Elle est une Autorité administrative indépendante chargée de réguler les communications électronique, les postes et de la distribution en France. Il existe également une ARCEP au Gabon, mais notre article se réfère à celle française.

¹⁰³ Archives ARCEP : Les territoires du numérique.

¹⁰⁴ BELLANGER, P. C., *op.ci*, p.51

1.2.3. Autour de la problématique des outils de la souveraineté numérique

Cette notion récente fait encore l'objet des discussions afin de définir les conditions et les outils permettant de l'exercer. D'aucuns, à la façon de Pierre Bellanger, proposent d'inverser la logique et de traiter la question de la souveraineté numérique à travers celle des données numériques personnelles. C'est, notamment, sa thèse devant la mission « Colin et Collin », dans sa contribution « Liberté compétitive » qui connaît un certain échos si l'on en croit la presse.

L'une des explications de la difficulté de l'affirmation de la souveraineté numérique est l'interdépendance des éléments composant celle-ci. Selon Gaël Duval, la maîtrise de la souveraineté numérique demande l'utilisation des outils tels que : la prise de conscience collective, car l'enjeu dépasse la simple transmission de données : c'est "toute la chaîne du numérique qui doit être reconquise ; systèmes d'exploitations ; services internet (email, outils de bureautique, réseaux sociaux, cartographie,...), jusqu'au matériel.¹⁰⁵

II. LA RDC : COLONISATION OU SOUVERAINETE NUMERIQUE

La question du numérique progresse rapidement et devient un véritable dispositif de puissance. Ceci vaut autant pour le *hard power* (applications militaires) que pour le *soft power* (impact économique, influence politique et culturelle, etc.). Les États-Unis et la Chine dominant le marché et imposent leur pouvoir. L'Europe est à la traîne et cherche à réagir en émettant de nouvelles réglementations. Quant à l'Afrique, elle est devenue un terrain d'affrontement pour les « empires digitaux ».

Partant de l'Afrique tout entière, à l'heure actuelle, il n'existe pas de contrôle similaire au RGPD¹⁰⁶ pour protéger les données exclusives des Etats pour assurer la protection de la vie privée des Africains. Cela fait du continent un terrain fertile pour que les « prédateurs » s'en prennent aux données personnelles des Etats et des individus».

Un autre argument qui fait allusion à l'existence d'une menace de colonisation numérique est venu du mathématicien et député français Cédric Villani. Après avoir soumis le rapport de sa mission parlementaire au sujet de l'intelligence artificielle au gouvernement français en mars, ce médaillé Fields (2010) a déclaré au

¹⁰⁵ DUVAL, G., « *Pour redynamiser notre économie nous devons conquérir notre souveraineté numérique* », in *LaTribune.fr*, 17 mars 20w8.07.

¹⁰⁶ Le Règlement Général sur la protection des données est le nouveau cadre juridique de l'Union européenne qui gouverne la collecte et le traitement des données à caractère personnel des utilisateurs. Entré en vigueur, le 25 mai 2018, il s'inscrit dans la loi française informatique et liberté de 1998. Il implique un encadrement des données personnelles des individus avec lesquels les organisations interagissent dans leurs activités.

journal *Le Monde* que l'intelligence artificielle est évidemment un outil très important et une occasion incroyable pour bon nombre d'entrepreneurs et gouvernements, spécialement en Afrique où l'on voit déjà des progrès considérables dans différents domaines comme l'éducation, l'agriculture ou encore les soins. Cependant, il a aussi mis en garde contre les risques sous-jacents que certaines entreprises étrangères pourraient exploiter les données.¹⁰⁷

De tout ce qui précède, la République Démocratique du Congo, après 59 ans d'indépendance ne dispose toujours pas d'indépendance incontestable que ça soit du point de vue politique, économique que du numérique. Pour ce dernier point, une certitude est dégagée, elle vit dans la colonisation numérique. Nous en illustrons cela dans les points suivants:

2.1. De l'absence d'autonomie de la sécurité des données numériques

Pour ce qui est de la sécurité des données, la politique numérique congolaise et basée dans un pays étranger. Cela veut juste dire qu'en dehors d'elle-même, d'autres Etats et entreprises sont en possession de ses données secrètes et en font la gestion de son destin.

Pour justifier cette affirmation, Chrysostome Nkoumbi, président de Afrik@ cyber sécurité déclare qu' « *un réseau des experts en sécurisation des systèmes d'informations et mangement de la sécurité des données numérique de la RDC est basé à Paris* ». ¹⁰⁸

La lutte entre nations pour la supériorité en matière du numérique reste probablement une des causes de la Troisième Guerre mondiale. Les progrès très rapides du numérique en font un outil puissant sur les plans économique, politique, militaire et culturel. Imbriquée dans la révolution des TIC, le numérique commence à déterminer l'ordre international des décennies à venir, accentuant et accélérant les dynamiques d'un cycle ancien où technologie et pouvoir se renforcent mutuellement. Elle transformera certains axiomes de la géopolitique au travers de nouvelles relations entre territoires, dimensions spatio-temporelles et immatérialité.¹⁰⁹

Les empires digitaux américains,, chinois et européens dominant et domineront probablement la géopolitique internationale dans les années à venir. Si la RDC veut construire sa souveraineté numérique, elle devra redoubler d'efforts d'investissements dans ce domaine. Autrement, elle devra se contenter d'alliances stratégiques synonymes de « cyber-vassalisation » comme l'a fait l'Europe avec leurs homologues chinois et américains.

2.2. De l'absence d'une administration nationale électronique

La souveraineté numérique signifie qu'un Etat doit posséder d'un registre national des citoyens qui va lui permettre de construire un plan d'infrastructures numériques, la gestion de données et la construction d'une administration électronique nationale. Or, la RDC faute du registre national, ne dispose pas d'une administration nationale électronique, élément sine qua non d'une souveraineté numérique.

2.3. De l'implantation des géants technologiques étrangers

Nous avons la conviction que les géants technologiques apportent à nouveau et sans relâche en RDC leur marque de colonisation. Prenons le cas de Facebook, il s'agit d'un réseau numérique étranger qui a juste pour audience les pays du continent africain à l'instar la RDC. Toutes les données personnelles des utilisateurs de ce réseau sont gérées et manipulées ailleurs que dans leurs pays, à l'insu et contre leurs volontés. Cela nous fait confirmer la double possession des patrimoines privées, le premier propriétaire étant l'utilisateur, et le second l'hébergeur ou le réseau. A ceci s'ajoute le problème de l'identité numérique. Les données personnelles stockées et partagées en ligne lorsqu'on est connecté à un compte ou en faisant un achat est hors le contrôle du congolais utilisateur. De plus, il existe beaucoup de comptes à retenir et le recours au même mot de passe partout pour faciliter la vie. Pour faire une analogie, c'est l'équivalent numérique de faire 200 copies de la clé de la maison et d'en donner une à chaque camarade rencontré. C'est ce que font la plupart des Congolais dans le monde numérique où des comptes, des sites web, des hébergeurs, sont faits par d'autres personnes.

2.4. De l'acculturation par le numérique

L'acculturation est le changement de la culture d'une population par le contact des personnes venant d'ailleurs ou avec d'autres cultures. C'est un processus par lequel un individu, un groupe social ou une société entre en contact avec une culture différente de la sienne et l'assimile en partie.

Un autre élément important, c'est évidemment la question d'appropriation culturelle étrangère numérisée dictée par les réseaux, qui déménage beaucoup de monde et fait penser à la cyber-colonisation.

En RDC, la révolution du numérique et l'éclosion du digital ont modifiés les habitudes et les modes de vie surtout dans les grandes villes du pays, occasionnant la globalisation culturelle. Celle-ci se caractérise par le processus marqué par l'universalisation des échanges sur les réseaux sociaux. Si le numérique apparaît comme une

¹⁰⁷ GOLDSTEIN, N., *Cyber-colonisation en Afrique : Opportunités ou Menaces ?*, article sur internet, consulté le 24 octobre, 2019.

¹⁰⁸ NKOUMBI C., *Cyber sécurité à la RDC*, Kinshasa, MITININFOS, 2019, p.1.

¹⁰⁹ MIALHE N.s., « Géopolitique de l'intelligence artificielle », in *Politique étrangère*, automne 2018, pp. 105-117.

force bienfaisante en RDC dans d'autres secteurs comme l'économie et la productivité, il n'en demeure pas moins la source de la perte de notre originalité culturelle dans la mesure où il favorise les abus culturels, les dérives et violations des droits à l'instar des droits d'auteurs des artistes et scientifiques congolais, et l'absence du contrôle culturel.

De tout ce qui précède, nous pouvons affirmer que la RDC est dépourvue de sa souveraineté numérique. Cela se justifie par l'absence d'une politique pérenne quant à la sécurisation des données et la course vers le développement du numérique par l'intelligence congolaise.

III. LES PERSPECTIVES

La souveraineté numérique devient un sujet fondamental dans la société connectée à laquelle nous appartenons. La RDC face à cette technologie doit d'urgence comprendre les enjeux et prendre une position politique ancrée sur des convictions ci-après :

- pour ne pas demeurer toujours un pays sous-développé et encore moins un info-dépendant, la RDC doit comprendre que le numérique marque une rupture dans l'histoire de l'humanité et qu'il permet l'expression de nouveaux pouvoirs. Pour protéger le patrimoine numérique congolais, il importe en premier lieu de décrypter les mécanismes de puissance et de logique industrielle, commerciale et de domination technologiques par des contre-mesures efficaces basées sur une culture de sécurité numérique. Il faut inventer un modèle économique, juridique, social, communicationnel, culturel, etc., qui tienne compte du pouvoir démiurgique des technologies de l'information et de la communication. Comme nous l'avons déjà dit, car l'indépendance numérique c'est aussi la garante de notre libre arbitre, de notre souveraineté et de notre démocratie ;
- il s'avère nécessaire de prendre une réglementation forte pour protéger l'Etat et les utilisateurs du numérique à l'instar de RGPD en Europe qui s'inscrit dans la logique de la loi française sur l'informatique et la liberté ;
- penser à la sensibilisation et à la formation de l'intelligence congolaise au niveau de l'utilisation du numérique afin d'espérer une élite made in Congo capable de garantir la sécurité des données privées des congolais et de leur patrimoine numérique ;
- détenir un plan formel sur les infrastructures numériques, la gestion des données et l'administration électronique ;

- créer un cadre de politiques économiques, juridiques et sociales permettant le développement du numérique afin de faciliter l'accès à un réseau Internet fiable, sécurisé et de bonne qualité;
- créer un cadre qui permet de promouvoir le numérique pour faire comprendre aux utilisateurs des TIC les bienfaits et les inconvénients que celui-ci apporte en eux et à la société.

Conclusion

Le monde connaît actuellement une révolution technologique importante qui vient changer fondamentalement la vie quotidienne des utilisateurs ainsi que leurs rapports interpersonnels. Cette révolution du numérique est porteuse de cette latitude à même d'accroître le niveau de revenus mondiaux et d'améliorer la qualité de vie des populations, mais aussi de déterminer l'ordre mondial des Etats dans le domaine des TIC. Le numérique est pratiquement devenu un facteur déterminant la gouvernance des nations. Il exerce une influence considérable sur le développement et sur la gestion, c'est-à-dire sur la conduite des nations.

En effet, face à cette avancée technologique, la RDC se trouve parmi les pays qui se situent au bas de l'échelle et donc est dépourvue de la souveraineté numérique. Cela se justifie par nombreux facteurs tant humains qu'électroniques. Le meilleur moyen pour sortir de cette situation qui asservie et infantilise serait pour la RDC d'inventer un modèle économique, juridique, social, communicationnel et politique, qui tienne compte du pouvoir créateur des technologies de l'information et de la communication. Pour y parvenir, une élite capable de concevoir les outils de sécurisation nationale des données s'avère nécessaire.

Tout est question de temps. Il est évident que la RDC doit penser à la lourde tâche de trouver la balance entre rester attractifs pour les offres de l'électronique et ce qui doit être important pour elle et pour sa population utilisatrice du numérique.

Bibliographie

- BELLANGER Pierre, « *De la souveraineté en général et de la souveraineté numérique en particulier* », in *Les Échos*, 30 août 2011, (lecture en ligne).
- BELLANGER, Pierre C., *La souveraineté numérique*, Stock, impr. 2014.
- ATTIK Rabah, *Au fait, Ça veut dire quoi numérique ? Start-up Evolukid.*, 2018.
- BENILDE MARIE, *Joyeuse colonisation numérique*, Paris, monde diplomatique, 2015.
- CURTIN Philip D., « The Black Experience Colonialism and Imperialism » *Sidney*
- Dictionnaire LAROUSSE, Paris, éd. Larousse, 2010.
- DUVA Gaël I, « *Pour redynamiser notre économie nous devons conquérir notre souveraineté numérique* », in *LaTribune.fr*, 17 mars 2017.
- EWONZA Steve, *Le numérique, clé du développement de la Rd-Congo*, Kinshasa, Eventsrdc, 2019.
- GHERNAOUTI Solange (par Azar Khalatbari), *Nous sommes dans l'ère de la colonisation numérique*, Genève colloque, 2016.
- GOLDSTEIN Nicolas, *Cyber-colonisation en Afrique : Opportunités ou Menaces ?*, article sur internet, consulté le 24 oct, 2019.
- MIALHE Nicolas, « Géopolitique de l'intelligence artificielle », in *politique étrangère*, automne 2018.
- MINTZ W. (dir.), *Slavery, Colonialism, and Racism*, New York, Norton, 1974.
- NKOUMBI C. *Cyber sécurité à la RDC*, Kinshasa, MITININFOS, 2019.
- SCHALIT Emmanuel, *Pour une déclaration d'indépendance numérique*, Dashlane, 2019.
- SOUDOPLATOFF serge, *L'intelligence artificielle : l'expertise partout accessible à tous*, fonda-Pol.org, 2018.
- TEBANGASA Dieudonné, « Intelligence artificielle et communication en RDC : enjeux et perspectives », in *revue africaine de communication sociale*, Université catholique du Congo, faculté des communications sociales, N°1 janvier-juin 2016.
- WINTER Michael, *Egyptian Society under Ottoman Rule 1517-1798*, Londres / New York, Routledge, 1992.